

CABINET DE PSYCHOLOGIE

Spécialisé en Neuropsychologie, Psychopédagogie et Psychologie Cognitive-Comportementale-Emotionnelle

Résidence Amphypolis - 10 C rue Paul Verlaine - Entrée C - 21 000 Dijon

Téléphone : 03 80 36 84 20

E-mail : cabinet.neuropsych@gmail.com

Site internet : <http://www.neuropsychologie-dijon.com>



Evaluation: Troubles des fonctions cognitives, des apprentissages, du comportement - Haut Potentiel Intellectuel

Remédiation: Education Thérapeutique - Psychopédagogie - Métacognition - Suivi cognitivo-comportemental

Psychoéducation parentale

Enfants - Adolescents - Adultes et Seniors

Programme d'entraînement aux Habiletés Parentales destiné aux parents d'enfants avec Déficit d'Attention- Hyperactivité (TDAH), de Barkley **Session en visio**

Dossier d'inscription composé:

-du bulletin d'inscription, à compléter

-du contrat de participation au programme, à parapher et à signer

ensemble à retourner au moins 15 jours avant le début du programme, par mail : cabinet.neuropsych@gmail.com

- BULLETIN D'INSCRIPTION -

Parent (ou couple de parents) à inscrire au programme:

M Mme

Nom :

Prénom:

Adresse :

CP - Ville - Pays :

Tél : E-mail :

Votre enfant:

Nom, prénom:

Age :

Problématique rencontrée: Vous pouvez présenter en quelques phrases les comportements qui vous posent souci au quotidien. Vous pouvez aussi préciser si votre enfant présente un diagnostic, et les différentes prises en charge dont il dispose déjà s'il y a lieu.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Inscription individuelle (ou par couple parental) au tarif de 330 €.

Règlement à effectuer dans un second temps, après réception du dossier d'inscription et confirmation de l'inscription.

- CONTRAT DE PARTICIPATION AU PROGRAMME-

Entre les soussignés :

1) Mathilde COURTOIS-MIGNON, psychologue spécialisée en neuropsychologie et psychopédagogie
(Numéro ADELI: 21.93.0284.1 / Numéro SIRET: 50792595600033)

2) Le cocontractant (ou les cocontractants s'il s'agit d'un couple parental) ci-après désigné le parent:

Nom:

Prénom:

est conclu le présent contrat.

Article I Objet:

En exécution du présent contrat, Mathilde COURTOIS-MIGNON s'engage à organiser le Programme d'Entraînement aux Habiletés Parentales (PEHP), de Barkley, destiné aux parents d'enfants avec Déficit d'Attention / Hyperactivité (TDAH).

Article II Objectifs et contenu du programme :

Public concerné:

Ce programme d'entraînement aux habiletés parentales (PEHP- Groupes Barkley) s'adresse aux parents d'enfant présentant un Déficit d'Attention-Hyperactivité (TDAH), âgé de 4 à 13 ans.

Objectifs visés:

Ce programme développé par Russel Barkley, est une formation qui vise à aider le parent d'un enfant présentant un Déficit d'Attention-Hyperactivité (TDAH) à mieux comprendre l'origine des particularités de son enfant (difficultés à gérer les émotions, intolérance à la frustration, mauvais contrôle de soi, ...), et donc des comportements de désobéissance ou difficultés à suivre les consignes, qui en découlent, afin d'adopter lui-même un comportement plus adapté et plus efficace face à son enfant. Des outils concrets sont donc proposés pour améliorer le quotidien des familles. Les aspects scolaires (gestion de l'attention et du comportement lors des devoirs) sont également abordés.

L'objectif global du programme est de renforcer les comportements positifs de l'enfant et de diminuer ses comportements inadaptés, pour inscrire ou réinscrire cet enfant, ainsi que sa famille, dans une dynamique plus positive.

Dans le détail, le programme s'articule autour des thématiques suivantes:

- Mieux comprendre le TDAH (définition, causes, répercussions, facteurs aggravants en lien avec l'hygiène de vie, etc.)
- Améliorer la gestion du temps, l'organisation des tâches, la structuration de l'environnement (cette thématique n'est proposée comme telle dans le programme Barkley, elle fait l'objet ici d'un apport complémentaire);
- Comprendre la désobéissance (définition, explication, compréhension des éléments qui la majoritent, etc.)
- Apprendre à porter une attention positive aux comportements adaptés (ex: s'occuper en autonomie) et à établir des interactions plus positives (le moment spécial);
- Apprendre à formuler efficacement une demande ;
- Apprendre à mettre en place un système de récompenses ;
- Apprendre à mettre en place une procédure de mise en retrait (« time out »);
- Gérer plus efficacement l'attention et les comportements lors des devoirs;
- Gérer plus efficacement les comportements de l'enfant dans les lieux publics;
- Anticiper les problèmes futurs

A cette fin, chaque séance se déroule selon une alternance de temps entre apports théoriques, apports pratiques, et échanges/discussions (questions, partage d'expérience sur les stratégies comportementales mises en œuvre, etc.)

Article III Organisation du programme

Le programme se déroule en petit groupe et à distance, par visio (plateforme Zoom). La visio permet alors l'accès au programme pour les parents éloignés géographiquement.

Il est animé par Mathilde COURTOIS -MIGNON, de manière hebdomadaire le jeudi durant la pause méridienne, à travers 10 séances.

Session automne 2023: jeudi 28 septembre, jeudi 05 octobre, jeudi 12 octobre, jeudi 19 octobre, jeudi 09 novembre, jeudi 16 novembre, jeudi 23 novembre, jeudi 07 décembre, jeudi 14 décembre, jeudi 21 décembre, de 12h15 à 13h45

Article IV Délai de rétractation

Le parent est informé qu'il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours, à compter de la date de la conclusion du présent contrat, mais en respectant bien un délai de 8 jours maximum avant le début du programme.

Aucune somme ne peut être exigée du parent qui a exercé son droit de rétractation dans les délais prévus.

Article V Interruption du programme

En cas de cessation anticipée du programme du fait de l'abandon de celui-ci par le parent pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité du coût de la formation est due.

Par ailleurs, une séance manquée n'est pas remboursable.

Article VI Règlement d'honoraires

Le coût du programme est fixé à 330 €.

Le parent s'engage à payer la totalité de la formation dès confirmation de son inscription. Le paiement est à prévoir par RIB ou par chèque à l'ordre de Mathilde COURTOIS- MIGNON.

Article VII Propriété intellectuelle et Droit à l'image

Tous les supports utilisés pendant le programme sont la propriété exclusive de Mathilde COURTOIS-MIGNON. Le parent s'interdit de reproduire, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou encore de diffuser à des tiers les supports, sous peine de poursuites judiciaires.

Par ailleurs, il est strictement interdit d'enregistrer les séances en visio de manière sonore et/ou visuelle.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de ce contrat, et les accepte.

Fait en double exemplaire, à le / /

Mathilde COURTOIS MIGNON



Nom et prénom du parent (ou du couple parental) + signature précédée de la mention "Lu et et approuvé"